

M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame le Président, à la suite de la réception des mémoires comme vient de le mentionner le député, le ministère est bien au fait des surplus d'inventaire de pommes réfrigérées dans les entrepôts à la suite d'une surproduction, d'une augmentation de la production d'à peu près 20 p. 100 pour 1980. La politique que nous tentons de mettre sur pied en est une à trois volets. Premièrement, il s'agit d'une campagne de publicité afin d'inciter davantage les Canadiens à consommer ou à manger plus de pommes. Nous voudrions atteindre le chiffre de 6 livres par Canadien. Cette campagne de publicité devrait être lancée d'une semaine à l'autre. Deuxièmement, un programme de rachat par l'Office des produits agricoles visera justement à éliminer les pommes réfrigérées. Troisièmement, on accordera par l'entremise de l'Office de stabilisation des prix agricoles une aide supplémentaire aux producteurs de pommes du Canada.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA BANDE DENE THA—L'ACCORD DE FINANCEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre sait fort bien qu'en octobre dernier il a signé un accord de 5 millions de dollars avec la bande Dene Tha de la région septentrionale de l'Alberta, accord annulé ensuite par son ministère car il n'y avait pas de fonds disponibles pour remplir cette promesse. Le gouvernement a-t-il l'habitude de faire spontanément des promesses en présence des chefs indiens et d'annuler ensuite ces accords quand le ministre revient s'abriter en toute sécurité dans son bureau d'Ottawa?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, le député devrait vérifier les faits. Il est incontestable que nous avons eu de la difficulté à trouver des fonds, mais la bande en question et moi-même, au nom du gouvernement, avons annulé cet accord. Il s'agissait d'un accord réciproque—et la bande avait obtenu une opinion juridique avant d'y consentir—car, à ses yeux, un recours à la justice la mettrait en meilleure posture vis-à-vis des accords régionaux signés par mon prédécesseur.

● (1130)

M. Cooper: Madame le Président, par suite des difficultés causées par le ministre et ses collaborateurs, la bande Dene Tha vient de réagir en bloquant tous les droits de passage à travers la réserve. Il s'ensuit que la route du Mackenzie pourrait bien être fermée, restreignant ainsi l'accès à la ville de Yellowknife et à d'autres localités septentrionales, qui seraient isolées. Quelles mesures le ministre se propose-t-il de prendre pour rectifier et prendre en main la situation très délicate avant qu'elle ne se détériore?

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, j'obtiens une opinion juridique pour savoir si la bande peut agir

ainsi à l'heure actuelle. Quand je l'aurai obtenue je serai bien mieux placé pour répondre du député. J'espère que grâce à des pourparlers et à d'autres initiatives analogues, nous pourrions éviter un affrontement de ce genre.

LES SERVICES DE SANTÉ OFFERTS AUX CRIS DE LA BAIE JAMES

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je voudrais poser ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle porte sur l'insuffisance des services de santé offerts aux Cris de la baie James. Le ministre sait sans doute qu'en octobre dernier, 7,000 Cris de cette région ont été privés, à toutes fins utiles, de services de santé parce que les cliniques et hôpitaux ont été fermés, le personnel médical ayant été licencié. Le ministre se souviendra que l'été dernier, au moins dix enfants âgés de moins de 2 ans sont décédés des suites d'une maladie qui était probablement la gastro-entérite. Un groupe d'étude a recommandé que des mesures immédiates soient prises. Le ministre pourrait-il nous dire ce que le gouvernement a fait pour éviter que cela se reproduise l'été prochain?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je voudrais pouvoir m'informer des progrès réalisés à ce sujet. Je donnerai une réponse complète au député au début de la semaine prochaine.

* * *

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE À QUELLE DATE LE PREMIER MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE A ÉTÉ INFORMÉ DE L'INCLUSION D'UNE CHARTE DES DROITS

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'aimerais poser ma question au très honorable premier ministre. À quelle date le gouvernement du Canada a-t-il informé le premier ministre de la Grande-Bretagne de son intention d'inclure dans son projet de rapatriement une charte des droits qui lie les provinces?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): C'est vers la fin de juin, madame le Président, lorsqu'à mon retour du sommet de Venise j'ai rencontré le premier ministre britannique et certains membres de son cabinet. Je leur ai exposé la teneur de l'ensemble des propositions que nous avons soumises aux premiers ministres au début de juin—la série pour le peuple, la proposition de rapatriement, la formule d'amendement et la charte. Je leur ai en outre expliqué que nous avions discuté de beaucoup d'autres sujets et que la conférence des premiers ministres de juin n'avait pas été concluante, mais qu'au moins nous étions tous entendus . . .

M. Clark: La conférence de septembre.

M. Trudeau: Non, la conférence de juin n'avait pas été concluante, mais les premiers ministres et moi-même nous étions entendus sur un calendrier de réunions pour l'été afin de faire des progrès avant la fin de septembre. Le député se rappellera que les premiers ministres voulaient un communiqué annonçant que la question serait réglée en septembre.